

---

Adresse de la société régénérée des amis de la liberté et de l'égalité de Saint-Avoid, qui félicite la Convention sur la découverte de la conspiration et la punition des coupables, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société régénérée des amis de la liberté et de l'égalité de Saint-Avoid, qui félicite la Convention sur la découverte de la conspiration et la punition des coupables, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 492-493;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29636\\_t1\\_0492\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29636_t1_0492_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

représentants ses vœux et sa reconnaissance pour avoir su déjouer l'abominable conspiration qui devait opérer la ruine de la liberté, et les inviter à rester à leur poste, jusqu'à l'entière destruction des tyrans.

La Société populaire désirant donner une marque de reconnaissance aux citoyennes Meisgny et Villot qui ont rempli la mission de la collecte et de la confection des chemises avec zèle infatigable, a arrêté qu'elles accompagneraient le citoyen ci-dessus nommé.

BRIFFARD (*présid.*), CRÉTIEN,  
DEVEREYE (*secrét.*).

## 77

**La société populaire et la commune de Pont-la-Montagne, ci-devant Saint-Cloud, présentent à la Convention nationale un cavalier jacobin, armé et équipé et prêt à partir.**

Elles offrent aussi du salpêtre, et applaudissent aux travaux de la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Pont-la-Montagne, 23 germ. II*] (2).

« Législateurs,

[Les membres de...] ont fait de nombreux sacrifices en défenseurs; et viennent aujourd'hui vous présenter un cavalier jacobin armé, équipé et prêt à partir.

Elles (*sic*) offrent en même tems de quoi pulvériser les ennemis de notre sainte liberté; ordonnez que la foudre gronde sur eux, nous sommes debout. 800 livres de salpêtre porté à notre district, et un travail continu pour recueillir cette précieuse matière qui doit donner la mort aux tyrans et exterminer leurs vils satellites, vous prouvent que la liberté nous est chère.

Sainte Montagne, nous applaudissons à tes travaux, nous respectons tes décrets; ils feront le bonheur du peuple français. Vive la République, Vive la Montagne. »

LACHAUSSÉE (*secrét.*), GOBERT, RAUX, MONTONNIER,  
NISOT, FALLOT, DONARD, PUECH, MAGNON, FALLOT,  
MARCHANT, DARRAS, LIGOT, LEGANG.

## 78

**La société régénérée des amis de la liberté et de l'égalité, séante à Saint-Avold, félicite la Convention nationale sur la découverte de la conspiration et la punition des coupables; elle fait le serment de vouer à la hache de la loi tout traître quel qu'il soit.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXV, 176. B<sup>in</sup>, 25 germ (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 30 germ (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); C. *Univ.*, 24 germ.; C. *Ég.*, n° 603, p. 99; *Ann. patr.*, n° 467; *Mon.*, XX, 199; *J. Mont.*, n° 151; *Mess. Soir*, n° 603; *J. Sablier*, n° 1254; *M.U.*, XXXVIII, 383; *J. Perlet*, n° 568; *Batave*, n° 422; *Débats*, n° 574, p. 438; *Rép.*, n° 118.

(2) C 300, pl. 1057, p. 46.

(3) P.V., XXXV, 176. B<sup>in</sup>, 24 germ. (suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n° 573, p. 423; *J. Sablier*, n° 1254; *Audit. nat.*, n° 567, p. 1.

[*Saint-Avold, 14 germ. II*] (1).

« Représentans d'un peuple libre,

Vos cœurs ont gémi en apprenant la division que des causes perfidement voilées, avaient fait germer entre les patriotes de cette commune. La représentation nationale, trahie par des agens secondaires, avait elle-même, sans le savoir, puissamment secondé la trame infernale des conspirateurs, dont la hache de la loi vient de purger la République. Cette trame ourdie dans les ténèbres, se dévoilait parmi nous par l'exaltation d'un républicanisme outré; de vrais amis de la liberté séduits travaillaient contre eux-mêmes, parce que le patriotisme a bien aussi quelquefois ses erreurs. Les monstres qui vouloient nous perdre avoient beau jeu; l'âme pure des sans-culottes ne se dilate-t-elle pas à l'aspect de tout ce qui lui peint sa divinité chérie: la Liberté. C'est avec ce mot sacré dans la bouche et les mains armées des poignards de la trahison que les scélérats émissaires des infâmes Pitt et Cobourg, envahissoient la confiance des patriotes sur cette extrême frontière, afin de les diviser ensuite et de les porter à s'entre-détruire; invincibles par leur union, ils ont trop appris aux tyrans l'impuissance de leurs armées d'esclaves pour que ces monstres couronnés puissent compter avec elles sur des succès; ils savent trop que leur plus gros canon ne sauroit résister à la moindre de nos bayonnettes. Du courage et des vertus, voilà les remparts inexpugnables des républicains; ce n'est pas avec des boulets et des bombes que l'on détruit ces bastions de la liberté. Nos lâches ennemis ont cru mieux réussir par la corruption; ils ont armé d'un patriotisme simulé, ils ont couvert du masque du républicanisme leurs perfides agens disséminés sur toute l'étendue du sol des hommes libres; ils se sont placés dans les avenues des temples consacrés à la Liberté; décorés des attributs de son culte ils adressoient à la divinité de parjures adorations et ils n'ont pas plus tôt été introduits dans le sanctuaire qu'ils ont cherché à diviser entr'eux ses vrais adorateurs.

Républicains représentans, montagnards imperturbables, dont la vigilante énergie a déjà tant de fois sauvé la République, pardonnez à vos frères un moment égarés, pardonnez l'erreur momentanée dans laquelle nous avons été entraînés malgré nous. Les scélérats qui vouloient perdre la Liberté par elle-même, avoient répandu dans le cœur de quelques-uns de nos frères les vapeurs de leur poison patricide; une scission funeste avoit divisé notre Société; ceux qui en étoient les auteurs nous avoient envoyé des médiateurs qui n'avoient fait qu'attiser le feu de la division afin d'avoir occasion de nous calomnier, de nous ravir la confiance de nos frères, tous les jacobins avec lesquels nous sommes affiliés, mais un montagnard, le représentant Mallarmé, vient de dissiper le prestige; il avoit vu la calomnie cherchant à le circonvenir. A sa voix, deux de nos frères de Metz, Delatre et Trotebos, sont accourus à notre secours. La fraîche rosée du matin ranime la plante desséchée par l'ardeur du soleil et

(1) C 300, pl. 1057, p. 47.

rend à sa tige affaiblie une nouvelle vigueur. C'est ainsi qu'aux accents fraternels de Trotebos et Delatre nos cœurs un instant refroidis par la division ont senti se réveiller le feu sacré du patriotisme que peut être une plus longue division eut fait tourner au profit de nos ennemis. Proposer la réunion, l'opérer par une épuration sévère fut l'ouvrage de deux jours.

Nous sommes régénérés, Républicains représentans, nous sommes encore, nous serons toujours dignes de nos frères, dignes de vous, dignes de la Patrie. Nous réitérons dans vos mains le serment de vouer à la hache tout traître quel qu'il soit qui oseroit regretter un maître, quiconque oseroit attaquer les principes sacrés de la Liberté, de l'Égalité, de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République.

Fr. DOUR, H. RISSE, Ch. VÉLY, RISSE aîné, Chr. PISTER, Dominique LEIGNEU, G. BOTTLEINGER, J. FORBACH, B. KEINSTADLER, L. LEMFRID, J. BIS, J. TRIQUET, BIDAULT fils, G. SCHMIDT, Fr. COLBUS, CHAMBEAU, N. SCHMIDT, DURANT, N. HEMMERLE, G. BARBIER, N. SEFFONTIER, J. EHRMAN, RISSE, MALLIS, COLLEIN, J. CAYOT, RICHARD, JUNG, Jacob BERTOL, ZIMMERMANN, J. HELFESTEIN, URBAIN, ROBERT, KUMER, VINOIS, DUBOIS, WATERMEZ, M. BECKER, MIDART, MAGOR, OLIER, TOUNEL aîné, MOIRIEU, HAROUARD (*présid.*), JOBIN (*secrét.*), REDEZ (*secrét.*) [et 7 signatures illisibles].

## 79

Les administrateurs du district de Neufchâtel envoient l'état des dons faits par les bons citoyens à la société populaire de cette commune, dont le dépôt a été fait par le citoyen Féron, agent national de la commune dudit lieu, et remis à la maison commune par le citoyen Follope, vice-président de la société.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait du reg. du distr. ; 6 niv. II] (2).

Devant nous, administrateurs du district de Neufchâtel, est comparu le citoyen Féron, agent national de la commune dudit lieu, et a fait le dépôt des dons faits à la Société populaire de cette commune et remis à la maison commune de Neufchâtel par le citoyen Follope, vice-président de ladite Société ; à savoir : 8 cuillers, 8 fourchettes, 2 cuillers à ragoût, 2 tasses, 2 timbales ou gobelets, 2 tabatières, 2 paires de boucles de souliers, 2 paires de boucles à jarretières, 1 calice avec sa patenne et 17 pièces, le tout en argent. Tous lesquels objets ci-dessus pesant ensemble 14 marcs, 1 once ; 1 épaulette et 4 fleurs de lys en argent, 2 épées avec le ceinturon. En assignats 150 livres ; 19 paires de souliers, 10 paires de bas, 1 paire de guêtres, 33 chemises, 1 chasuble, 1 étole, 1 bourse et environ 3 à 4 livres de plomb, le tout suivant l'état ci-joint, signé du citoyen Féron.

DALLEAUME, BOSSELIN.

(1) P.V., XXXV, 176.

(2) C 297, pl. 1026, p. 9.

UN MEMBRE observe que la Société populaire de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure, annonça le 28 pruviose, par des commissaires envoyés à la barre de la Convention, un don patriotique de 14 marcs 1 once d'argenterie, 1 épaulette, 4 fleurs de lys en argent, 2 épées, 1 ceinturon, 550 liv. en assignats, 19 paires de souliers, 10 paires de bas, 1 paire de guêtres, 33 chemises, 1 chasuble, 1 étole, 1 bourse et environ 3 à 4 livres de plomb (1).

## 80

Le citoyen Rotrou, commissaire au département de Seine-et-Oise, ci-devant prêtre, renonce à une pension de 800 livres qui lui avoit été accordée en cette qualité.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (2).

## 81

La société des sans-culottes de Pouilly-sur-Loire félicite la Convention nationale d'avoir déjoué les complots meurtriers des ennemis de la patrie ; elle applaudit à la justice nationale ; elle invite la Convention à rester à son poste, et jure de mourir mille fois plutôt que de souffrir l'esclavage (3).

## 82

Le tribunal criminel du département de la Côte-d'Or demande à la Convention nationale de faire connoître au tribunal le vrai sens des articles LXII et LXXVI de la loi du 28 mars, et expose les motifs de leur embarras ; de la célérité de sa décision, dépend la vie de plusieurs innocens, sur la tête desquels le glaive est en ce moment suspendu.

Renvoyé à la commission des émigrés (4).

## 83

La commune de Neuf-Brisach envoie à la Convention nationale un état des dons patriotiques qu'elle a faits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1793 jusqu'à ce jour, avec indication de leur nature et de la destination qui leur a été donnée.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (5).

(1) B<sup>in</sup>, 25 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(1) P.V., XXXV, 177. B<sup>in</sup>, 30 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXV, 177. B<sup>in</sup>, 22 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXV, 177. Voir ci-après, n<sup>o</sup> 100, même séance.

(5) P.V., XXXV, 177.